

Fiche d'information à l'attention de parents dont les enfants risquent de souffrir d'une réaction anaphylactique (Anaphylaxis Fact Sheet for Parents of Children at Risk of Anaphylaxis)

Qu'est-ce que l'anaphylaxie et comment la traiter? (What is anaphylaxis and how is it treated?)

L'anaphylaxie est la forme de réaction allergique la plus grave puisqu'elle peut être fatale. En général, elle se déclenche rapidement au contact de certains aliments, suite à une piqûre d'insecte ou après la prise de médicaments auxquels une personne est allergique. L'anaphylaxie doit faire l'objet d'un traitement médical d'urgence et exige une injection immédiate d'adrénaline (épinéphrine). Les dispositifs d'auto-injection d'adrénaline (par ex. EpiPen®) sont conçus pour une manipulation par des personnes n'appartenant pas au corps médical comme les parents ou les amis, le personnel de crèches, de garderies ou d'écoles, voire des passants. Une personne allergique peut également se l'administrer elle-même si elle s'en sent capable ou si elle n'est pas trop âgée. Ces dispositifs contiennent une dose fixe et unique d'adrénaline pour mettre rapidement fin à la réaction anaphylactique. Le mode d'emploi figure sur l'étiquette de chaque dispositif d'auto-injection, dans les plans d'action de l'ASCIA contre l'anaphylaxie et sur son site Web à l'adresse www.allergy.org.au/anaphylaxis (en anglais).

Si votre enfant présente un risque de réaction anaphylactique, son médecin traitant doit : (If your child has been diagnosed at risk of anaphylaxis, their treating doctor should provide:)

- Expliquer comment éviter les allergènes connus (substances à l'origine des réactions allergiques). C'est d'autant plus important dans le cas de réactions anaphylactiques provoquées par des allergies alimentaires suite à l'ingestion en très petite quantité de certains aliments ou suite à une exposition involontaire à certains aliments ou certaines substances. Des stratégies visant à éviter tout contact avec des aliments ou insectes allergènes connus doivent être mis en place au domicile, à l'école, à la crèche, à la garderie ou à la maternelle. Pour en savoir plus, consultez le site Web de l'ASCIA à l'adresse suivante : www.allergy.org.au/schools-childcare (en anglais).
Allergies aux aliments : www.allergy.org.au/patients/food-allergy (en anglais)
Allergies aux piqûres d'insectes : www.allergy.org.au/patients/insect-allergy-bites-and-stings (en anglais)
- Expliquer le plan d'action de l'ASCIA contre l'anaphylaxie. Ce plan indique comment faire face à une réaction allergique de votre enfant. Le médecin traitant de votre enfant doit remplir ce plan et le signer, puis le joindre au dispositif d'auto-injection d'adrénaline même si c'est votre enfant qui le gardera sur lui. Il inclut les coordonnées personnelles de votre enfant, les symptômes des réactions allergiques, le mode d'emploi du dispositif et la liste des médicaments devant être administrés à votre enfant le cas échéant.
- Prescrire deux dispositifs d'auto-injection d'adrénaline. Votre enfant pourra ainsi en garder un sur lui constamment (à la maison ou ailleurs) et un autre sera conservé à l'école, à la crèche ou à la garderie. Les élèves des cours moyens de l'école primaire, de collèges et de lycées doivent toujours se munir d'un dispositif d'adrénaline sur eux et en garder un autre dans l'établissement scolaire qu'ils fréquentent. Le PBS (système de remboursement des médicaments australien) subventionne deux dispositifs mais vous pouvez en acheter d'autres non subventionnés en pharmacie.
Pour en savoir plus, consultez : www.allergy.org.au/health-professionals/anaphylaxis-resources/adrenaline-autoinjectors-fags
- Expliquer comment utiliser le dispositif d'auto-injection d'adrénaline. Faites en sorte que votre enfant se fasse prescrire un dispositif test servant à s'entraîner à injecter de l'adrénaline et utilisez-le régulièrement. Ces dispositifs tests n'ont pas d'aiguille et ne contiennent pas d'adrénaline. Ils peuvent donc être utilisés maintes fois pour simuler une injection et montrer à sa famille et ses amis comment procéder.
- Discuter des bracelets et colliers d'identification médicale. Ils sont facultatifs et ne remplacent pas le plan d'action de l'ASCIA contre l'anaphylaxie.

Quel rôle pour les parents? (What is the role of the parent?)

- Aviser le chef d'établissement, le responsable de la garderie ou de l'école maternelle : que de l'adrénaline a été prescrite à votre enfant sous forme d'auto-injection ; qu'il a déjà souffert de réactions anaphylactiques par le passé et que cela peut de nouveau arriver ; si ses allergies ont changé ; des soins qui lui sont nécessaires ou de ses éventuels handicaps (par ex. : difficultés d'apprentissage) pouvant avoir un impact sur la gestion de ses crises anaphylactiques.
- Remettre un plan d'action de l'ASCIA contre l'anaphylaxie rempli et signé par le médecin traitant de leur enfant. Ce plan doit être mis à jour (notamment la photo) au moment de chaque renouvellement de la prescription de dispositifs d'auto-injection d'adrénaline (généralement tous les 12 à 18 mois) ou si les allergies évoluent. Ces plans sont des dossiers médicaux et ne doivent pas être remplis ou modifiés par les parents, le personnel de l'école, crèche ou de la garderie.
- Fournir un dispositif d'auto-injection d'adrénaline au personnel de l'école, la maternelle, la crèche ou de la garderie de leur enfant. Notez toujours la date sur l'étiquette et remplacez le dispositif avant sa date d'expiration. Le fait que votre enfant ait sur lui son propre dispositif d'auto-injection ne vous exempte pas d'en fournir un autre à l'établissement scolaire. Cela est nécessaire au cas où votre enfant n'en a pas sur lui lorsqu'il en a besoin.
- Aider à l'élaboration d'un plan de soins individuel ou d'un plan d'atténuation des risques. Il s'agit d'un plan que le personnel de l'établissement scolaire, de la garderie ou de la crèche va élaborer pour que votre enfant bénéficie des soins nécessaires.
- Informations en fonction de l'âge. Expliquez à votre enfant comment éviter tout contact avec des allergènes et expliquez-lui les raisons. Rappelez-lui que s'il ne se sent pas bien, il doit immédiatement en parler à quelqu'un (un enseignant ou un adulte). Rassurez-le sur le fait que c'est ce qu'il doit faire dans un tel cas et qu'il n'a aucune raison de penser qu'il fait là quelque chose de mal.

Quelles sont les responsabilités du personnel de l'établissement scolaire, de la crèche ou de la garderie de votre enfant? (What are the responsibilities of your child's school, preschool or childcare service ?)

- Formation du personnel par une sensibilisation aux réactions anaphylactiques pour qu'il sache les reconnaître, les gérer et les traiter dans l'urgence.
- Mise en place de stratégies visant à atténuer les risques d'exposition accidentelle à des allergènes connus, notamment pendant les animations scolaires comme les excursions.
- Stockage adéquat des dispositifs d'auto-injection d'adrénaline avec un plan d'action de l'ASCIA contre l'anaphylaxie dans un lieu facile d'accès, à l'abri du soleil et de la chaleur. Le personnel doit également être informé où les élèves gardent les dispositifs (dans une pochette, un sac banane, un cartable) lorsqu'ils en ont un sur eux en permanence.

Pour en savoir plus (Further information)

- L'Australasian Society of Clinical Immunology and Allergy (ASCIA ou Association australasienne des allergies et de l'immunologie clinique) www.allergy.org.au : organisme médical professionnel proposant des formations en ligne, des ressources pour les professionnels de la santé et des informations à l'attention des patients et des consommateurs.
- Allergy & Anaphylaxis Australia www.allergyfacts.org.au : organisation australienne de soutien aux patients, elle conseille et met à disposition des ressources sur les allergies et l'anaphylaxie
- Allergy New Zealand www.allergy.org.nz : organisation néo-zélandaise de soutien aux patients, elle conseille et met à disposition des ressources sur les allergies et l'anaphylaxie.
- Food Standards Australia and New Zealand (FSANZ, normes alimentaires en Australie et Nouvelle-Zélande) www.foodstandards.org.au : fournit des informations sur les lois d'étiquetage des aliments et sur les allergènes sur les étiquettes.